Monsieur,

Monsieur Patrick Drahi, dont je suis le conseil, a découvert la diffusion le 1er avril 2022 sur le site internet www.ojim.fr dont vous êtes le Directeur de publication, d'une interview fictive le mettant en cause intitulée « Entretien avec Patrick Drahi: « pourquoi j'ai décidé de soutenir Zemmour » accessible à l'adresse url https://www.ojim.fr/entretien-avec-patrick-drahi-pourquoi-jai-decide-de-soutenir-zemmour/.

En effet, ce prétendu « entretien exclusif par téléphone » prête de fausses déclarations à Monsieur Patrick Drahi qu'il s'agisse de « son soutien à Eric Zemmour » « qui sonne comme un coup de tonnerre dans la campagne électorale un peu molle de la présidentielle du printemps 2022 », de sa présence au meeting du Trocadéro « incognito avec un chapeau pour ne pas être reconnu » ou encore des réactions imaginaires à la rédaction du journal Libération, prétexte à une allusion antisémite détestable (« Ces petits cons ne vont pas me mettre une étoile jaune quand même ? »).

A cette occasion, l'image de Monsieur Patrick Drahi est reproduite en tête d'article et son nom cité à plusieurs reprises.

Cette publication porte incontestablement atteinte à son nom et à son image compte tenu de l'utilisation abusive d'attributs de sa personnalité dans le cadre d'une interview totalement imaginaire.

Cet entretien fictif est en outre susceptible de constituer le délit de fausses nouvelles en période électorale prévu et réprimé par l'article L. 97 du Code électoral.

C'est pourquoi, je me vois contraint, au nom de Monsieur Patrick Drahi, de vous mettre en demeure de procéder <u>dans un délai de 24 heures à compter de la première présentation de la présente lettre</u> au retrait de l'interview fictive intitulée « *Entretien avec Patrick Drahi* : « *pourquoi j'ai décidé de soutenir Zemmour* » accessible à l'adresse url https://www.ojim.fr/entretien-avec-patrick-drahi-pourquoi-jai-decide-de-soutenir-zemmour/.

A défaut, Monsieur Patrick Drahi n'aura d'autre choix que d'engager les procédures judiciaires, éventuellement d'urgence, qui s'imposent.

Je suis naturellement à la disposition de mon confrère habituellement en charge de vos intérêts pour m'entretenir avec lui de cette demande de retrait.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent Merlet